

**REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION du 29 septembre 2022
(réunion virtuelle)**

PROCÈS-VERBAL PROVISOIRE

| Administrateur-ric-e-s présent-e-s | Participant-e-s |
|---|--|
| Isaac Adewole | Varun Anand, Directeur, Division Finance & Technologie |
| Abhina Aher | Mina Barling, Directrice, Relations extérieures |
| Rosa Ayong-Tchonang | Fadoua Bakhadda, DR, Région du Monde arabe |
| Ulukbek Batyrgaliev | Alvaro Bermejo, Directeur-Général |
| Surakshya Giri | Tomoko Fukuda, DR, ESEAOR |
| Bience Gawanas | Caroline Hickson, DR, Réseau européen |
| Kate Gilmore – Présidente | Mme Manuelle Hurwitz, Directrice, Division des programmes |
| Sami Natsheh Aurélia Nguyen | Claire Jefferey, Directrice par intérim, Division Personnel, Organisation & Culture |
| Andreas Prager Elizabeth Schaffer | Eugenia Lopez Uribe, DR, Région des Amériques et des Carraïbes |
| | Ashish Kumar, Haut conseil technique, Développement Institutionnel & Soutien à la Gouvernance |
| Excuses pour absence | Sonal Mehta, DR, Région Asie du Sud |
| Santiago Cosio | Marie-Evelyne Petrus-Barry, Directrice régionale, Région Afrique |
| | Aileen McColgan, Conseil juridique |
| Absentes : | M Achille Togbeto, Directeur, Gouvernance et Accréditation |
| Rose-Marie Belle Antoine | Caroline Dickinson, Secrétaire de réunion |
| Donya Nasser | |
| | <u>Participant-e-s à quelques sessions spécifiques</u> |
| | Isabella Lewis, Consultante/ Manager du projet AG (point 3 de l'ordre du jour) |
| | Mahua Sen, Responsable, Gestion de l'information sanitaire (point 4 de l'ordre du jour) |
| | Priti Prabhughate, Responsable mondiale, Impact & preuve (point 4) |
| | Rayana Rasool, Responsable, Change et Communication (point 5) |
| | Estelle Wagner, Conseillère, Plaidoyer international (point 6 de l'ordre du jour) |

Bienvenue et introduction

Kate Gilmore, Présidente, souhaite la bienvenue à toutes et tous à cette réunion du Conseil d'administration (CA) de l'IPPF. Au nom du Conseil, la Présidente remercie le Directeur général (DG) et le personnel pour tout le travail accompli en vue de cette réunion.

La Présidente précise que cette réunion sera essentiellement dédiée à la santé financière de la Fédération, les préparatifs de l'Assemblée générale, le cadre de résultats pour la stratégie 2028, la déclaration contre le racisme, la nouvelle politique sur le travail sexuel et la représentation des jeunes dans la gouvernance de l'IPPF.

1. PROCÉDURES D'USAGE

1.1 Excuses pour absence

Des excuses pour absence ont été reçues de Santiago Cosio. Il est noté qu'Ulukbek Batyrgaliev et Isaac Adewole se joindront à la réunion plus tard.

Le Conseil **note** que le pouvoir suivant a été reçu :

Santiago Cosio à Sami Natsheh.

Le Directeur, Gouvernance et Accréditation, confirme que le quorum est atteint.

1.2 Approbation du procès-verbal de la réunion précédente

Le Conseil **adopte** le procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration des 17 & 18 juin 2022 comme rapport exact de ses délibérations.

Les progrès réalisés eu égard aux points d'action de la dernière réunion sont **notés**.

1.3 Adoption de l'ordre du jour et horaire

Le CA **adopte** l'ordre du jour et l'horaire de la réunion.

1.4 Rapport de la Présidente et du DG

Le rapport d'activité de la Présidente et du DG a été communiqué au Conseil en amont de la réunion (voir document référencé [CA/09.22/DOC/1.4](#)).

2. MISE A JOUR FINANCIERE

Le rapport du Comité d'Audit, des finances et des risques (C-FAR) – (voir document référencé [CA/9.22/DOC/2](#)) a été communiqué au Conseil en amont de la réunion. Ce point est présenté par Elizabeth Schaffer, Présidente du C-FAR.

Le Conseil note que le C-FAR s'est réuni une fois depuis la dernière réunion du Conseil. Les principaux sujets abordés sont la mise à jour financière pour le premier semestre de l'exercice 2022 et une mise à jour des prévisions jusqu'à la fin de l'exercice. Le Comité a également discuté et approuvé la stratégie d'investissement de la Fédération en conformité avec la politique d'investissement. Le Conseil sera tenu informé de tout développement significatif à la lumière de la situation actuelle du marché. Le registre des risques mis à jour a été examiné – un risque est supprimé relatif à la Covid-19 – et sera soumis au Conseil à fins d'approbation. Le plan d'audit interne actualisé – et ses

Réunion du Conseil d'administration de l'IPPF – 29 septembre 2022

priorités approuvées – furent présentés au Comité ainsi que le rapport de gestion des incidents, y compris une mise à jour sur les dossiers de mauvaise gestion financière en souffrance. Le Comité a également été tenu à jour sur l'évaluation triennale du régime de retraite à prestations déterminées.

Le Directeur, Finance et Technologie, présente un panorama détaillé de la situation financière.

- En ce qui concerne le premier semestre de l'exercice, il est possible de constater un excédent consolidé d'US \$4,2 millions. Ce montant se compose d'un déficit cumulatif de \$3,75 millions en ce qui concerne les fonds non restreints et de \$1,48 million en ce qui concerne les fonds affectés, et d'un excédent cumulatif de \$9,45 millions en ce qui concerne les projets restreints.
- Il est recommandé au Conseil d'administration de clôturer le fonds d'urgence du DG, les subventions d'urgence étant désormais couvertes par le Flux 3.
- Le déficit global cumulé prévu pour l'exercice à la fin du mois de juin 2022 est de \$ 28,5 millions, constitué d' \$ 1million pour les fonds de base non restreints, de moins \$15 millions pour les fonds affectés et de moins \$ 14,5 millions pour les fonds restreints. Cependant, US \$77 millions sont détenus sur des comptes bancaires pour des financements affectés et restreints et il est donc proposé que ce niveau de déficit soit considéré comme étant confortable pour la Fédération.
- Les prévisions du 2nd trimestre montrent que le déficit global prévu pour la fin de l'exercice passe de \$28,5 millions à \$21,07 millions. L'impact des mouvements de change est important, le dollar états-unien s'étant considérablement renforcé par rapport à toutes les autres devises. Du côté des recettes, cela a entraîné une réduction de \$6 millions sur les subventions de base non restreintes. Grâce à des efforts supplémentaires, d'autres sources de revenus non restreints devaient augmenter de \$1,5 million. Du côté des dépenses, la perte sera absorbée par des économies probables et des ajustements budgétaires. Il en résulte un impact net de seulement US\$ 0,06 million.

La Présidente du C-FAR ajoute qu'il est important de regarder chaque segment individuellement en même temps que l'ensemble du tableau. La Fédération a accumulé des fonds affectés au fil du temps et il est désormais prévu de les utiliser. En ce qui concerne la protection, on explique que si le C-FAR entreprend des revues des incidents et des mesures prises, sa première approche est préventive et vise à l'établissement de politiques solides.

Au cours de la discussion, un membre du Conseil demande plus d'informations sur la clôture du fonds d'urgence du DG, son intégration au Flux 3 et la manière dont les situations d'urgence seront traitées à l'avenir si ce fonds n'existe plus. Le Conseil est informé que le fonds d'urgence du DG était assez modeste et que cette mesure est avant tout d'ordre administratif. Le DG explique que le Fonds d'urgence existe depuis longtemps et qu'il fut mis en place pour répondre aux urgences humanitaires. Lors de la création du Flux 3, il avait été prévu que 5 % du budget non affecté soit alloué, mais le montant est aujourd'hui inférieur à ce chiffre. Après deux ans d'expérience du Flux 3, on estime que \$1,2 million par an sera suffisant, car cela permet à la Fédération de répondre immédiatement et de lever des fonds supplémentaires si nécessaire.

Un membre du Conseil demande si la réponse à la recrudescence de la variole du singe est incluse dans le Flux 3. Le DG indique qu'il n'y a pas eu de demande jusqu'à présent pour une réponse d'urgence à la variole du singe, mais que l'IMAP fournit des conseils. La réponse à la Covid est financée sur le Flux 3 dans les pays où elle s'ajoute aux crises humanitaires existantes.

Un membre du Conseil demande si le déficit actuel est dû aux taux de change et, si c'est le cas, s'il existe des lignes directrices pour y remédier. Notant que le déficit global prévu pour la fin de l'exercice a été réduit de \$ 28,5 millions à \$ 21,07 millions, il est demandé au Secrétariat comment cela se peut et s'il y a des enseignements à tirer. En réponse, il est précisé que l'IPPF n'est pas dans une situation où l'opérationnel dépasse les ressources. En fait, le budget est proche de l'équilibre en ce qui concerne les financements non restreints. Les projections sont régulièrement mises à jour pour s'assurer que l'IPPF vit selon ses moyens. Il est cependant prévu de dépenser les fonds restreints. Ces derniers font l'objet de gros versements et il n'est pas nécessairement utile de comparer les montants reçus et dépensés au cours d'un seul exercice. Le Secrétariat prévoit de dépenser les fonds précédemment levés avant l'introduction de la nouvelle stratégie.

Il est demandé au Secrétariat si des préparatifs spécifiques sont en cours pour l'introduction de la nouvelle stratégie. Le Conseil est informé que le budget 2023 'inaugurera' le début de l'alignement sur la stratégie et que de nouveaux fonds restreints seront levés à cette fin. Le DG ajoute que le budget 2023 du Secrétariat sera totalement aligné sur la nouvelle stratégie.

Un membre du Conseil fait remarquer qu'étant donné les mouvements récents des marchés financiers, le calendrier des investissements sera très important. Notant que le bureau du Secrétariat se trouve à Londres et que de nombreuses ressources sont libellées en dollars états-unien, il est demandé au Secrétariat s'il dispose d'une marge de manœuvre si la situation sur les marchés devient problématique. Le Directeur, Finance & Technologie, indique qu'il y a des investissements à long terme et à court terme, avec des liquidités détenues dans des obligations d'investissement à terme fixe. L'IPPF a maintenant transféré la plupart de ses fonds en dollars en raison de la force du dollar états-unien. Comme l'IPPF traite avec 17 devises différentes, les opérations de change sont complexes, mais un système de gestion de la trésorerie plus solide est désormais en place.

En réponse à une question sur les chiffres de gestion prévisionnelle (CGP) donné aux AM, le DG indique que les CGP donnés au début de l'exercice restent réalistes et dans le cadre des prévisions actuelles. Toutefois, le C-FAR examinera en détail le processus de budgétisation et le plan de financement quinquennal.

Le Conseil **prend note** du rapport du C-FAR et des mesures prises.

Sur recommandation du C-FAR, le Conseil revoit et **approuve** :

- a) La clôture du Fonds d'urgence du Directeur général, dont le solde s'élève aux environs d'US \$ 129 000.
- b) Le registre des risques stratégiques actualisé.

3. MISE A JOUR SUR L'AG

Une mise à jour sur les progrès réalisés dans la préparation de l'Assemblée générale de novembre 2022 a été communiquée au Conseil en amont de la réunion (voir document référencé [CA/09.22/DOC/3, 3a-d](#)). Ce point est présenté par la Directrice des relations extérieures et Isabella Lewis, consultante/chef de projet pour l'AG, rejoint le Conseil pour ce point de l'ordre du jour.

Sont présentés au Conseil l'ordre du jour provisoire de l'Assemblée générale (AG) et les principaux éléments de logistique, en particulier les plans pour la participation des jeunes, la Stratégie 2028, les obligations en matière de gouvernance, la Déclaration de l'IPPF sur l'antiracisme et les prix et célébrations du 70^{ème} anniversaire. Le Conseil est également informé du plan d'engagement des AM et des détails sur les rôles que pourraient assumer les administrateur-rices dans la préparation des AM pour l'AG. Il est aussi noté que le Conseil est tenu d'approuver l'ordre du jour de l'AG et d'affecter des administrateur-ric-e-s à chacune des plages d'intervention réservées aux membres du Conseil.

En ce qui concerne les intervenant-e-s du Conseil, la Présidente propose que les administrateur-ric-e-s lui écrivent, ou au DG, afin d'exprimer leur intérêt pour des rôles particuliers. Le groupe de travail de l'AG finalisera ensuite les affectations lors de sa prochaine réunion, dans quelques semaines. On espère que tous les administrateur-ric-e-s puissent être impliqué-e-s

Un membre du Conseil demande si des dispositions seront prises lors de l'AG pour que les gens puissent se rencontrer de manière informelle, en particulier les jeunes, qui ne se sont peut-être jamais rencontrés auparavant. La responsable du projet AG indique qu'il y aura plusieurs espaces informels pour que les gens puissent se rencontrer, y compris un espace réservé aux jeunes. Il y aura également un espace pour la méditation et la prière. Dans le foyer, il y aura différents points d'intérêt, par exemple pour la Déclaration contre le racisme. Un autre stand présentera chaque jour différents centres d'excellence. Il sera possible de se rencontrer socialement à plusieurs occasions, par exemple au cours du cocktail le premier jour de l'AG ou du dîner célébrant le 70^{ème} anniversaire de l'IPPF.

En réponse à une question concernant les visas d'entrée en Colombie, le Conseil est informé que cela constitue un assez sérieux problème pour certains pays, en particulier ceux de l'Afrique et du Monde arabe. Le Secrétariat travaille en étroite collaboration avec le bureau colombien des visas et le ministère colombien des affaires étrangères. Il est encourageant de constater qu'il n'y a pas eu de refus de visa jusqu'à présent, mais la plateforme pour les demandes de visa n'est pas très conviviale.

Il est noté que pour celles et ceux qui ne peuvent pas assister à la réunion en personne, il y aura une possibilité de participer sur Zoom et l'équipe technique travaille sur ce point pour s'assurer que les personnes qui participent virtuellement puissent également se sentir partie prenante de l'AG.

Il est noté que le vote indicatif sur la stratégie de l'IPPF débuta le 20 juillet et se termina le 30 août, toutes les AM étant invitées à soumettre un vote quant à l'approbation ou non de la stratégie sous sa forme actuelle. A la date de clôture, 77 des 108 AM éligibles avaient soumis leur vote. Seule une AM n'a pas approuvé la stratégie. Huit votes furent reçus après la date limite et sont inclus, ce qui porte le total à 85 AM ayant voté ; 23 AM éligibles ne se sont pas exprimées. Les votes proviennent de toutes les régions de

la Fédération et de grandes et petites AM. En termes de pourcentage, 78% de toutes les AM éligibles ont approuvé la stratégie et 99% de toutes celles ayant voté.

Il est noté qu'un Comité des résolutions sera formé au début de l'AG, comprenant trois délégué-e-s d'AM et la Conseil juridique honoraire avec l'appui d'un membre du personnel du Secrétariat. Le Comité des Résolutions se concentrera sur les résolutions de nature générale telles que les votes de remerciement.

Il est noté que le vote formel à l'AG sera effectué à l'aide du dispositif *SurveyMonkey*.

Le Conseil d'administration prend note du processus de mise en œuvre de la Charte de l'IPPF et du *rebranding* de l'IPPF, après que la nouvelle stratégie ait été approuvée lors de l'AG. Il s'agira ici d'un domaine d'action important pour le C-SIP en 2023.

Le Conseil d'administration **prend note** des mises à jour, de l'ordre du jour détaillé de l'AG et **convient** d'assigner des administrateur-riche-s à chacune des plages d'intervention réservées aux membres du Conseil. Il est demandé aux membres du CA d'écrire à la Présidente ou au DG pour indiquer à quelles sessions elles/ils souhaitent participer.

Le Conseil **prend note** des résultats du vote indicatif sur la stratégie, la procédure de vote eu égard aux résolutions de l'AG, l'alignement du business plan et les commentaires des AM à ce jour.

Le Conseil **prend note** des comités de projet et de l'échéancier relatif à la *Charte* et au rebranding.

La Présidente remercie le Secrétariat, et en particulier les collègues de Colombie, Isabella Lewis et la Directrice régionale, région Amériques et Caraïbes, pour tous les préparatifs visant à faire de l'AG un succès. Elle félicite également le Secrétariat et les représentant-e-s des jeunes pour les documents impressionnants en faveur d'une Fédération centrée sur les jeunes et d'AM dirigées par des jeunes.

*[note d'après-réunion : Suite à une recommandation du groupe de surveillance du Conseil de l'AG et en consultation avec la Conseil juridique honoraire, le Conseil d'administration **approuve** la ligne de conduite suivante concernant le vote à l'Assemblée générale :*

- *Si l'Assemblée Générale ne parvient pas à un consensus sur une résolution, les votes des délégué-e-s seront comptabilisés par un vote à main levée ;*
- *Chaque Association membre de plein droit recevra un bulletin de vote à cette fin au début de la réunion ;*
- *Toutes les Associations membres de plein droit qui participent à distance (en ligne) ou qui ne sont représentées que par leur Directeur-riche exécutif-ve seront invitées à donner leur procuration à une autre Association membre de plein droit dont la délégation a le droit de vote et est présente à la réunion ;*
- *Une AM présente à la réunion ne peut recevoir et exercer qu'une seule procuration ;*
- *Les bulletins de vote par procuration seront d'une couleur différente afin de les distinguer clairement des autres bulletins].*

4. STRATEGIE 2028 - CADRE DE RESULTATS

La mise à jour sur le cadre de résultats de la Stratégie 2028, ainsi qu'une première mouture de ce cadre, ont été communiqués au Conseil en amont de la réunion (voir document référencé CA/09.22/DOC/4). Ce point est présenté par Mahua Sen, Responsable, Gestion de l'information sanitaire.

Le Conseil est informé que le cadre de résultats provisoire comprend 12 indicateurs quantitatifs et qualitatifs en face des 4 piliers stratégiques et 12 passerelles critiques. Il est le fruit d'un vaste processus consultatif. Le Secrétariat a pris en compte les retours des AM, du personnel, des volontaires, des donateurs et des autres partenaires qui ont en conséquence induit des améliorations au Cadre. Il y eut des tables rondes, des enquêtes, des réunions en face-à-face et d'équipe pour veiller à ce que le Cadre soit simple et pratique. Les réactions des parties prenantes sont extrêmement positives, notamment en ce qui concerne les indicateurs qualitatifs. Les AM se disent heureuses que de nombreux indicateurs avec lesquels elles sont familières et qu'elles utilisent depuis plusieurs années, aient été inclus.

Au cours de la discussion, les membres du Conseil disent apprécier la simplicité du cadre.

Ils et elles font les remarques suivantes :

- Pilier 1, "élargissement de l'accès" : inclure un indicateur pour mesurer les progrès réalisés en matière d'engagement avec les communautés exclues
- Pourquoi n'y a-t-il pas d'indicateurs sur les initiatives des jeunes, les réseaux de jeunes, les événements pour les jeunes, etc. Cela montrerait que l'IPPF est réellement centrée sur les jeunes.
- Pilier 2, « changer les normes » : pourquoi l'indicateur 6 est-il spécifique à la Fédération ?
- Pilier 4 : devrait-il y avoir plus d'indicateurs, en particulier à la lumière des plans relatifs au rebranding ?
- Pilier 4 : mobilisation des ressources financières est confiée au Secrétariat, mais nous voulons aussi que les AM lèvent des fonds et ressources.

Le Responsable, Gestion de l'information sanitaire, répond que le nombre d'indicateurs a été maintenu à un niveau bas grâce à des indicateurs composites. Par exemple, le premier indicateur concerne la qualité des soins et comprend le PISE-plus et la qualité des services de soins.

En ce qui concerne le commentaire sur la mesure de l'engagement avec les communautés exclues, le Conseil est informé que la méthodologie est en place, à savoir le guide d'évaluation de la vulnérabilité. Celui-ci a été mis à jour et sera intégré aux conseils accompagnant le cadre de résultats.

En réponse à la question sur les indicateurs relatifs aux activités pour les jeunes, le Conseil est informé que le cadre stratégique actuel comporte un indicateur sur le nombre de sessions pour jeunes, mais qu'il y a un problème de comptage. Le nouveau cadre stratégique est donc passé de cet indicateur à une étude de la façon dont la vie des jeunes est changée par les interventions des jeunes.

Le Conseil est avisé que le point relatif au changement des normes présente un challenge. [L'idée est] d'aller plus loin que ces indicateurs et de recueillir des informations provenant d'autres sources.

En ce qui concerne le point sur le *rebranding* / changement d'image et le quatrième pilier, il semblait évident que la *Charte et le rebranding* allaient voir le jour et que toutes les AM seraient invitées à y souscrire, de sorte qu'un indicateur distinct n'était pas nécessaire.

Il a été très difficile de ne produire que 12 passerelles critiques et notons que les dix premiers indicateurs concernent les actions et missions des AM. Ceci devrait fournir une bonne vue d'ensemble de la façon dont chaque AM fonctionne ainsi que de la contribution du Secrétariat. En outre, les AM disposent du système d'accréditation et le Secrétariat continue de recueillir des données sur les CAP ainsi que d'autres informations.

Le Conseil revoit le cadre de résultats (2023-28) provisoire sur la base des commentaires reçus jusqu'à présent, **notant** que d'autres améliorations lui seront apportées, dont la prise en compte des commentaires supplémentaires formulés par le Conseil.

[Note d'après-réunion : le cadre de résultats a été mis à jour après la réunion, en tenant compte des commentaires et suggestions du Conseil. Cette version actualisée a été diffusée à tous les administrateur-riche-s par voie électronique et le Conseil a approuvé la version finale du Cadre de résultats, qui sera imprimée et distribuée à l'AG, en même temps que la Stratégie 2028.]

5. DECLARATION CONTRE LE RACISME

La *Déclaration publique sur le programme d'action de lutte contre le racisme* a été communiquée au Conseil en amont de la réunion à fins de revue et d'approbation (voir document référencé [CA/09.22/DOC/5](#)).

La Trésorière présente ce point, rappelant au Conseil que suite au Programme d'action contre le racisme, approuvé en décembre 2021, une recommandation clé était que la Fédération fasse une déclaration publique qui serait lancée lors de l'Assemblée générale (AG). La déclaration a fait l'objet d'un processus de consultation avec le Groupe de travail élargi du Secrétariat, le sous-comité du CA et le groupe de travail des AM. La déclaration provisoire a été communiquée à toutes les AM via le Forum des AM et a fait l'objet d'un retour limité mais utile de certaines d'entre elles.

En réponse à une question sur la façon dont cette Déclaration sera soumise à l'AG, le DG suggère qu'elle devrait venir du DG et du Conseil d'administration et que l'AG soit invitée à produire sa propre résolution en appui à la Déclaration.

Un membre du Conseil souligne que cette Déclaration engage les AM en termes de réécriture de leurs politiques et que cela doit être communiqué très clairement. Il est également noté que la Déclaration n'inclut pas le mot « culture ». On s'inquiète aussi de ce que le retour d'information des AM fut limité. Un membre du Conseil se demande s'il s'agit d'une déclaration du Secrétariat ou d'une déclaration de la Fédération.

Rayana Rasool, Responsable, Change et Communication, indique que d'autres réunions avec les AM auront lieu en octobre, et que la Déclaration sera alors reformulée

en tant que déclaration d'intention. Il s'avère que plus on travaille avec les AM sur cette question, plus elle a de poids.

La Présidente dit son inquiétude sur le fait que la Déclaration suggère que le mouvement antiraciste s'est développé en réponse au meurtre tragique de George Floyd. Elle suggère qu'il s'agit d'un récit du Nord et recommande que le paragraphe d'introduction soit modifié pour donner un point de vue plus mondial.

La Trésorière indique que le travail sur l'anti-racisme est une initiative du Secrétariat et qu'il s'agit d'une reconnaissance du fait que l'IPPF n'a pas soutenu de manière égale les personnes victimes de la colonisation et du racisme. Le meurtre tragique de George Floyd a poussé le Nord à se regarder de plus près et a servi de catalyseur. En réponse à la question de savoir pourquoi la réaction des AM à la Déclaration a été discrète, la Trésorière souligne qu'il y a des questions de diversité qui doivent être reconnues et qu'il est important de considérer le contexte local dans lequel les AM opèrent. Il est important de noter que la Déclaration ne se limite pas au racisme anti-noir mais à l'antiracisme en sa globalité.

Le Conseil **approuve** la Déclaration publique contre le racisme, notant qu'il y aura d'autres consultations avant l'Assemblée générale afin de stimuler la poursuite d'un dialogue sur la réponse aux héritages coloniaux et aux déséquilibres de pouvoirs. Le groupe de travail tiendra également compte des commentaires formulés par le Conseil. La version finale reviendra devant celui-ci avant d'être soumise à l'Assemblée générale par le Directeur général et la Présidente du CA.

Le Conseil d'administration remercie la Trésorière et Rayana Rasool, Responsable, Changement et Communication, pour leur travail sur la *Déclaration sur l'antiracisme*.

6. POLITIQUE SUR LE TRAVAIL SEXUEL

La politique provisoire de l'IPPF sur le travail sexuel a été communiquée au Conseil en amont de la réunion (voir le document référencé [CA/09.22/DOC/6](#)). La politique est présentée par la Directrice des relations extérieures.

Il est noté que sur la base d'un appel initial lancé par les travailleur-se-s du sexe à l'IPPF lors d'une discussion au cours d'une conférence en 2020 et d'une recommandation ultérieure émanant d'une table ronde sur le travail sexuel en novembre 2021, l'IPPF a élaboré une politique sur le sujet. Il s'agit d'une politique inclusive axée sur les droits humains. Le C-SIP a donné son aval à la politique à fins d'approbation par le Conseil d'administration. Ce dernier devra également réfléchir aux implications relatives à l'aide étrangère américaine, et à d'autres financements, et bien penser sa stratégie de communication si la politique est approuvée.

Estelle Wagner, Conseillère, Plaidoyer international, présenté au Conseil le processus d'élaboration de la politique, les positions avancées dans la politique, les possibilités de diffusion et les considérations liées au financement.

Il est noté que le processus d'élaboration de cette politique a demandé la participation d'un groupe sur le travail sexuel composé de représentant-e-s du Secrétariat, des BR et d'AM, soutenu par un groupe de référence, le tout géré par deux membres du C-SIP. Des parties prenantes externes ainsi que des experts de l'IPPF ont également contribué à l'élaboration de la politique. Après une large consultation, le projet final de la politique fut soumis au C-SIP en août 2022 à fins d'examen.

Les concepts directeurs de la politique sont les droits humains, l'intersectionnalité, la justice reproductive et l'accès universel à la santé. La politique est ancrée dans les principes fondés sur les droits, notamment le droit à l'autonomie physique et la santé et les droits sexuels et reproductifs ; le consentement ; le droit au travail ; le droit de vivre à l'abri de la violence et de la discrimination ; le droit à la santé et le droit à la vie familiale. Les positions de la politique sont les suivantes :

- Dépénalisation du travail sexuel
- Reconnaissance du travail du sexe en tant que travail
- Mettre fin à la stigmatisation, la violence et la discrimination
- Programmes centrés sur les travailleur-se-s du sexe offre de services de santé
- Leadership et autonomisation des travailleur-se-s du sexe
- Mouvements féministes
- Démanteler les inégalités entre le genre
- Distinction entre le travail du sexe et le travail forcé et le trafic des êtres humains violations

La diffusion de cette politique sera l'occasion pour l'IPPF de « joindre le geste à la parole » et d'aligner valeurs et actions. Elle préparera également le terrain pour la Charte de l'IPPF. Les autres ONG et organisations dirigées par des travailleur-se-s du sexe espèrent et attendent de l'IPPF qu'elle adopte une position publique forte si la politique est approuvée. En cas d'adoption, il sera essentiel d'organiser des réunions régionales avec les AM pour clarifier leurs obligations dans le cadre de la politique et les préparer à répondre aux questions qui pourraient leur être posées à ce sujet. L'IPPF doit être prête, que la politique sur le travail sexuel fasse ou non l'objet d'une large promotion, à ce que les forces extrémistes aux Etats-Unis en prennent très probablement note. Dans le cadre de ses travaux préparatoires, l'IPPF envisage divers scénarios, notamment une réponse agressive et négative de la part d'une opposition hostile.

Eu égard aux considérations de financement, certains accords de donateurs avec des ONG non basées aux Etats-Unis recevant des fonds pour le VIH ont une clause s'opposant aux « pratiques de la prostitution et du trafic sexuel » et stipulant que les bénéficiaires ne doivent pas « promouvoir, soutenir ou préconiser la légalisation ou la pratique de la prostitution ». L'IPPF a diverses options, mais il est recommandé que l'IPPF accepte les financements ou accords états-uniens qui incluent la clause anti-prostitution, en précisant qu'elle ne s'applique pas aux activités non liées au VIH.

Les membres du Conseil accueillent favorablement la politique provisoire sur le travail sexuel. La Présidente signale quelques problèmes rédactionnels et demande que la politique soit révisée avant d'être diffusée plus largement. En ce qui concerne la communication autour de la politique, la Présidente souligne que le Conseil souhaite que le monde comprenne ce que représente l'IPPF, mais qu'il s'agit d'une décision opérationnelle. Le Conseil soutient la recommandation du Secrétariat concernant la situation financière des Etats-Unis.

Le Président du C-SIP remercie le DG pour son leadership qui a permis à l'IPPF de se doter d'une politique audacieuse en matière de travail sexuel. Tous les membres du C-SIP reconnaissent l'impact que cette politique aura sur le financement américain de l'IPPF.

Le Conseil d'administration **approuve** à l'unanimité la politique sur le travail sexuel sous réserve d'une dernière mise au point et de vérifications rédactionnelles. Le Conseil discute de la stratégie de diffusion 1 et accepte les conseils fournis eu égard à l'impact de la politique sur le financement états-unien, à savoir que l'IPPF accepte le financement ou les accords états-uniens qui incluent la clause anti-prostitution tout en précisant qu'elle ne s'applique pas aux activités non liées au VIH.

7. LA REPRESENTATION DES JEUNES DANS LES NORMES DES MEMBRES

Un document sur la représentation des jeunes dans les normes des membres a été communiqué au Conseil (voir document référencé [CA/09.22/DOC/4](#)).

Ce point est présenté par Achille Togbeto, Directeur, Gouvernance & Accréditation. Le Conseil est avisé que suite à l'approbation, en juin 2022, des modifications apportées aux *Normes et responsabilités des membres de l'IPPF*, une clause supplémentaire à la procédure d'accréditation afin de traiter de la mise en œuvre de la norme des membres 2.1 relative à la condition « d'au moins 20% de représentation des jeunes » est ici présentée au Conseil. Il est noté que la norme 2.1 demeure inchangée.

Au cours de la discussion, les membres du Conseil accueillent favorablement la proposition de clause supplémentaire à la procédure d'accréditation. La Présidente ajoute qu'en cas de non-respect par une AM de la condition de 20 % de représentation des jeunes à l'instance de gouvernance, l'AM devrait être obligée d'expliquer la démographie qu'elle sert, par exemple, une population vieillissante au Nord de la planète.

Le Conseil d'administration **approuve** la clause supplémentaire suggérée à la procédure d'accréditation relative à la mise en œuvre de la norme des membres 2.1 concernant la condition « d'au moins 20% de représentation des jeunes » [aux instances de gouvernance] :

Clause B-2.10:

- i. Si certes les AM peuvent fournir des explications quant aux raisons pour lesquelles elles considèrent qu'une norme particulière ne devrait pas s'appliquer dans leur cas, il est obligatoire, en cas de non-respect de la condition d'une représentation de 20% de jeunes au sein de son instance de gouvernance, que l'Association fournisse une justification détaillée de ce non-respect qui inclura une explication de la démographie du pays et de la communauté que l'Association dessert, et qu'elle mette en avant le mécanisme en place pour assurer une participation significative des jeunes.
- ii. Le Comité des membres examine chaque justification fournie et fait, au cas par cas, une recommandation appropriée au Conseil d'administration.
- iii. Suite à la recommandation du Comité des membres, le Conseil d'administration prend la décision appropriée.

8. BULLETIN DU CONSEIL

Le bulletin actualisé (août 2022) a été communiqué au Conseil en amont de cette réunion (voir document référencé [CA/09.22/DOC/8](#)).

La Présidente explique que les administrateur-riche-s doivent être clair-e-s quant aux progrès réalisés ainsi que là où le Conseil pourrait mieux faire. Le Conseil rendra compte à l'Assemblée générale de ses réalisations au cours de ce premier mandat de

trois ans. Toutefois, lorsque l'on tient compte du fait que le CA ne s'est en fait réuni en présentiel qu'une seule fois au cours de ce 1^{er} mandat, il n'en demeure pas moins que le CA a parcouru un long chemin au cours de ces trois dernières années et a accompli de grandes choses.

Un membre du CA s'interroge sur la question de la communication du Conseil aux AM et demande comment cela sera pérennisé à l'avenir, une fois que la nouvelle stratégie aura été approuvée. La Présidente remercie le C-SIP d'avoir mené un tel exercice de communication avec les AM lors de la consultation sur la stratégie et convient qu'une nouvelle interface avec les AM sera nécessaire après l'AG.

Un membre du Conseil suggère que la Présidente et le DG pourraient souhaiter faire un retour individuel aux administrateur-riche-s sur les domaines dans lesquels leur contribution fut et serait la plus utile. La Présidente reconnaît que les administrateur-riche-s membres de Comités sont beaucoup plus impliqués que ceux et celles qui ne le sont pas et que la composition des Comités devrait être revue après l'AG.

La Présidente du C-SIP présente une requête du C-SIP, à savoir que le Comité remercie le Conseil pour son soutien à la stratégie et lui demande si ses membres pouvaient assister à l'AG, en personne ou à distance, pour les discussions sur la stratégie. Suite à une recommandation de la Présidente du CA, il **est convenu** que les membres du C-SIP seront invités à se joindre virtuellement à l'Assemblée générale lors des sessions sur la stratégie. Bien qu'il ne s'agisse pas d'un précédent pour les autres comités, la Présidente indique que si les Président-e-s de ces derniers souhaitent que leurs membres participent virtuellement à des sessions spécifiques de l'AG liées au domaine de travail de leur comité, ces demandes seront prises en compte.

La Présidente du C-SIP confirme que le Comité a effectué un examen rigoureux de ses membres et demande quelles sont les prochaines étapes. Le Directeur, Gouvernance et Accréditation, indique que le CNG consultera les Présidentes et Présidents de chaque Comité.

Le Conseil **prend note** du Bulletin d'août 2022.

9. NOMINATION D'UNE NOUVELLE ADMINISTRATRICE

Un document sur la nomination d'un-e nouveau-elle administrateur-riche a été communiqué au Conseil (voir document référencé [CA/09.22/DOC/9](#)). Ce point est présenté par Achille Togbeto, Directeur, Gouvernance & Accréditation.

Il est noté qu'en raison du non-renouvellement volontaire de son mandat, le départ de Jacob Mutambo du Conseil d'administration a créé une vacance qui doit être comblée pour que le Conseil d'administration soit au complet. Par conséquent, le Comité des nominations et de la gouvernance (CNG) a entrepris de pourvoir ce poste vacant – tout en procédant au recrutement de membres pour sa propre gouverne – sur la base du déficit de compétences financières identifié par le Conseil en son sein.

Au cours du processus de recrutement, le CNG n'a pas été en mesure d'identifier un-e candidat-e approprié-e possédant l'expertise financière requise parmi celles/ceux qui s'étaient proposé-e-s. Néanmoins, Hayathe Ayeva a été identifiée comme une candidate de choix pour siéger au Conseil d'administration. Volontaire au sein de son AM, Hayathe Ayeva est une militante togolaise pour la santé et les droits sexuels et reproductifs et l'actuelle Présidente nationale du Mouvement d'action des jeunes (MAJ)

de l'Association togolaise pour le bien-être familial (ATBEF) et membre de l'instance de cette dernière. Elle a aujourd'hui moins de 25 ans. En consultation avec la Présidente et la Trésorière, le CNG propose Hayathe Ayeva à fins de nomination par le Conseil d'administration et de confirmation par l'Assemblée générale.

Le Conseil d'administration **nomme** Hayathe Ayeva à son premier mandat d'administratrice. Cette nomination sera soumise à l'Assemblée générale à fins de confirmation.

Le Conseil d'administration est informé qu'il est difficile de recruter des administrateur-ice-s doté-e-s d'une expérience financière. Ce point est discuté avec la Présidente du C-FAR et le DG, et il est demandé au CNG de cibler le recrutement pour le Conseil d'administration et/ou du C-FAR afin de veiller à ce que l'expertise financière et la planification de la succession soient suffisantes. Il est noté qu'un-e administrateur-ice devrait être nommé-e au C-FAR pour en épauler la Présidente lorsque le poste de trésorier n'existera plus. La Présidente du C-FAR ajoute alors que, comme il a été décidé de conserver les membres du C-FAR antérieurs à la structure de gouvernance actuelle, ils quitteront ensemble le Comité à un stade ultérieur.

La Présidente indique qu'après l'AG, le Conseil réexaminera la composition des Comités en général afin de s'assurer d'une représentation suffisante et au sein du C-FAR en particulier. Il est **noté** que le CNG commencera dès que possible une campagne de recrutement ciblée pour trouver des candidat-e-s expert-e-s doté-e-s d'une solide expérience en matière de finances/risques pour siéger au C-FAR.

10. QUESTIONS DIVERSES

Planned Parenthood Association of Liberia

Une recommandation du Comité des membres afférente à la Planned Parenthood Association of Liberia (PPAL) a été communiquée au Conseil (voir document référencé [CA/09.22/DOC/10](#)).

Le Directeur, Gouvernance et accréditation, en l'absence de la Présidente du Comité des membres, rappelle au Conseil que la PPAL a été suspendue des membres de l'IPPF en août 2021 suite au détournement d'un important montant de fonds et à l'absence de mise en œuvre d'une feuille de route pour se redresser. Au vu, d'une part, de l'absence de toutes mesures concrètes qui auraient été prises en vue de rembourser les fonds détournés et afin d'autre part, d'éviter tout risque supplémentaire à la réputation de l'IPPF, le Comité des Membres, lors de sa réunion de mai 2022, recommandait au Conseil d'administration d'entamer le processus d'exclusion de la PPAL des membres de l'IPPF. Le CA, lors de sa réunion de juin 2022, décida alors d'entamer le processus d'expulsion. Le DG écrivit à la PPAL en l'invitant à répondre et à expliquer pourquoi elle ne devrait pas être exclue. Cependant, alors que la PPAL répondait en demandant à l'IPPF de mettre un terme au processus d'expulsion et que cela était suivi d'une lettre du Ministère de la Santé offrant son soutien, ni le Bureau régional, ni l'équipe de gestion des risques de l'IPPF à Londres, ne considéraient ce plan de restitution comme réaliste. Le CM s'est ensuite réuni virtuellement le 14 septembre dernier et a convenu de recommander au Conseil d'administration de conclure le processus d'expulsion de la PPAL et de prendre des mesures pour trouver une autre organisation afin de répondre aux besoins du pays.

Pendant les débats, un membre du Conseil demande si l'IPPF sera en mesure de récupérer l'argent détourné. Le DG indique que l'IPPF cherche à ce faire par le biais des tribunaux, mais que le processus prendra au moins trois ans et qu'elle pourrait ne recevoir qu'un petit montant comparé à la dette de la PPAL.

La Présidente ajoute que le rapport d'audit de la PPAL était de très mauvaise qualité et qu'il n'y avait eu aucune alerte sur la situation de l'AM. Cela soulève donc une question quant à l'obtention d'une liste de fournisseurs acceptables de services financiers dans le pays, conditions locales prises en compte. Le DG indique qu'il est demandé à chaque AM de se faire régulièrement auditée par l'un des cabinets figurant sur la liste des 20 principaux cabinets d'audit. Dans le cas présent, la fraude s'est produite principalement pendant la crise due au virus Ebola, lorsque l'accès au pays était très limité et l'accès aux auditeurs compliqué. Malheureusement, le cabinet d'audit recruté après l'identification de la fraude a produit un très médiocre rapport. Le Secrétariat dispose désormais d'une équipe d'auditeurs internes chargés de mener des enquêtes, et cette équipe est plus vigilante que par le passé.

Suite à une recommandation du CM, le Conseil d'administration **approuve** l'expulsion de la Planned Parenthood Association of Liberia des membres de l'IPPF. Le CA exprime sa profonde tristesse de devoir prendre cette mesure, notant l'impact sur l'offre de services de SDSR dans le pays.

Clôture de la réunion

En clôturant la réunion, la Présidente remercie les administrateur-riche-s pour leurs discussions sages et collégiales. Elle remercie la Conseil juridique de s'être jointe à cette réunion. Elle remercie ensuite le DG et les membres de l'équipe de direction pour leur soutien au Conseil et leur demande de transmettre la reconnaissance du Conseil aux autres collègues impliqués. Les interprètes, techniciens et personnel de soutien sont également remerciés.